



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'alimentation

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL**  
**INDEPENDANT A L'UTILISATION**  
**DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références réglementaires :**

*Agrément des produits phytopharmaceutiques :*

- Articles L.254-1 à L.254-12 et R.254-1 à R.254-30 du code rural et de la pêche maritime, relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques;
- Décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

*Délégation de signature :*

- Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- Délégation de signature du préfet de la région Languedoc-Roussillon au DRAAF du Languedoc-Roussillon en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013;
- Subdélégation de signature du DRAAF aux chefs de service en date du 3 octobre 2013;

**L'organisme**            **DICACRI SARL/MR BRICOLAGE**

**Domicilié à :**

**584 avenue de Croupillac**

**30100 ALES**

**est agréé sous le numéro d'immatriculation : LR00614**

**pour effectuer ses activités :**

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels : NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels : OUI
- d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service : NON
- de conseil indépendant de toute activité de vente ou d'application : NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration, doit apparaître dans les documents commerciaux et être affiché dans les locaux accessibles à la clientèle.

DRAAF-SRAL LR Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 2

Téléphone : 04 67 10 19 50 - Télécopie : 04 67 10 19 46

E-mail : sral.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr

Liste des établissements agréés :

DICACRI SARL/MR BRICOLAGE SIRET 40823666900029	30100	ALES
---	-------	------

Fait à Montpellier, le jeudi 17 octobre 2013

Pour le Préfet, par délégation  
le Directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt,  
et par subdélégation  
Le Responsable du Pôle Inspections mutualisées,

  
Christophe PUEYO